

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 547

Artikel: Les cantons font la loi ... ou ne la font pas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cantons font la loi ... ou ne la font pas

Allons bon, voilà la Suisse de nouveau la cible des reproches de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)! Ce n'est pas la première fois... et on doute que les admonestations des spécialistes internationaux aient cette fois davantage de poids que les précédentes; cela d'autant plus qu'aucun pays ne trouve grâce devant l'AIE au chapitre de la politique énergétique face aux menaces d'inflation et de chômage accru qui se profilent à l'horizon immédiat dans la foulée d'une pénurie prévisible de pétrole.

Bref, il est bon tout de même de savoir que l'AIE juge insuffisante la politique helvétique, en particulier dans le domaine des interventions des pouvoirs publics sur le mécanisme des prix, les criti-

ques les plus intéressantes s'adressant aux cantons jugés trop mous dans leurs mesures prises pour favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie.

Concernant les cantons, précisément, il est possible aujourd'hui de faire le point: la «Schweizerische Handelszeitung» publiait il y a peu (n° 17, 24 avril 1980) une remarquable synthèse, mise au point par R.A. Leber, sur l'état des efforts menés par les gouvernements cantonaux pour promouvoir une réponse au «tout-nucléaire».

Le moins qu'on puisse dire est que le travail de recensement mené pour l'hebdomadaire économique zurichois montre que la bonne volonté est inégalement répartie à cet égard sur le territoire de la Confédération! D'où viendra le coup de pouce indispensable qui permettrait la mise au point des lois et des règlements (et encore, les textes ad hoc adoptés, il faut les faire appliquer!) indispensables? En l'absence d'une intervention rapide des «milieux intéressés» plus ou moins officiels, il sera

difficile de compter sur les mouvements antinucléaires qui viennent de faire la preuve de leur division (trois initiatives en présence, comme on sait) se condamnant pratiquement à l'échec.

En tout état de cause, voici les grandes lignes du panorama intercantonal publié par la «Schweizerische Handelszeitung». Points de repère qui permettent de se faire une idée des urgences, même si, comme on s'en doute, la difficulté de l'enquête et en particulier le temps nécessaire à la réaliser font que, sur un point ou un autre, la situation a pu changer depuis l'établissement des données. Deux remarques: on ne trouvera pas, dans ce tableau, les réponses jurassiennes aux questions posées, les priorités n'étant pas encore définies au moment de la remise du questionnaire; à noter aussi que tous les cantons, sans exception, ont répondu que les économies d'énergie étaient à l'ordre du jour dans les bâtiments publics.

ZH BE LU UR SZ OW NW GL ZG FR SO BS BL SH AR AI SG GR AG TG TI VD VS NE GE

Loi sur l'énergie	6	2	6	6	6	5	6	5	5	6	2	7	2	5	5	7	3	6	3	6	5	3	5	2	7
Fonctionnaire ad hoc	1	1	4	4	4	4	4	5	4	1	4	1	1	4	4	4	1	1	1	4	1	1	4	1	1
Subventions	6	5	7	8	8	8	8	8	8	5	6	5	5	8	8	8	8	8	8	8	1	5	7	7	7
Allègements fiscaux	1	1	6	6	1	6	6	6	1	1	5	1	1	1	4	4	1	1	6	1	1	4	6	7	1
Prescriptions pour l'isolation	1	5	5	5	5	5	5	2	4	2	1	1	1	5	5	5	5	4	5	4	5	5	2	4	4
Contrôle des chauffages	1	1	1	5	5	5	5	1	4	5	1	1	1	1	1	1	1	4	1	5	5	1	2	4	1
Prescriptions pour la climatisation	6	5	8	5	5	5	5	7	6	6	5	6	5	5	8	5	5	5	6	7	6	5	5	5	4

1: en vigueur; 2: obtenu; 3: en préparation; 4: en vigueur en partie; 5: prévu; 6: sera examiné; 7: pas envisagé pour l'instant; 8: pas envisagé.

Chauffage électrique: propagande officielle

L'Office d'électricité de la Suisse romande (Ofel), toujours subventionné par les pouvoirs publics grâce à l'obstination des partis politiques bourgeois appuyés pour la circonstance par le Groupe-

ment pour la protection de l'environnement (!), remet ça! Dans l'un de ses derniers bulletins d'«informations» (n° 273), il y va d'un éloge du chauffage électrique. Sous un titre alléchant: «Quelques vérités à propos du chauffage électrique». Comme d'habitude, les arguments présentés sont fallacieux. Et une fois de plus! il faut remettre les choses au point.

On ne va pas retranscrire ici les «arguments» développés par l'Ofel (avec la bénédiction de la commune de Lausanne qui le subsidie). Rapidement, quelques points de repère.

D'abord, il faut relever que le chauffage électrique exige la mise à disposition d'une *puissance*. Il ne s'agit donc pas seulement de fournir un certain nombre de kWh, mais de donner l'assurance que,